

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne suis pas étonné.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne vois pas comment quelqu'un peut être consterné. J'imagine que tous les députés savent pourquoi la motion a été présentée. La raison en est que le Parlement se trouve engagé, ce qui se comprend aisément et se justifie, dans un long débat sur un sujet très controversé, celui de la peine capitale. Nous avons plaidé auprès du gouvernement, et je dois avouer en toute justice que le président du Conseil privé était entièrement d'accord là-dessus, pour que la clôture ne soit pas imposée au débat sur le bill C-84.

● (1530)

Nous sommes d'avis—et le président du Conseil privé est également d'accord là-dessus—qu'étant donné la charge émotive de cette mesure, on ne devrait pas refuser la parole à quiconque veut s'exprimer sur la question. Par conséquent, étant entendu qu'il n'y aura pas de motion de clôture et afin de laisser la possibilité à tous ceux qui veulent prendre la parole de le faire, il a été proposé aujourd'hui de prolonger les heures afin de permettre un plus grand nombre d'interventions, même toutes les interventions sur la peine capitale pendant le mois de juin.

Une voix: Vous ne savez pas ce qui se passe.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je sais très bien ce qui se passe.

M. Mazankowski: Pourquoi ne le dites-vous pas alors?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais que mes collègues s'expliquent.

Des voix: Bravo!

Des voix: Nous n'y manquerons pas.

Une voix: Ne vous en faites pas, nous allons vous le dire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce que la motion propose, en fait, c'est d'ajouter deux heures le mardi matin et deux heures le jeudi matin. Elle prévoit aussi que les heures réservées aux initiatives privées—quatre au plus par semaine—seront consacrées aux mesures du gouvernement, à la condition que le temps supplémentaire soit consacré au débat de deuxième lecture du bill C-84. A mon avis, ce n'est pas là une requête déraisonnable, tout bien pesé. Si le ministre nous menaçait de la clôture au lieu de nous proposer cette mesure, je m'y opposerais tout comme mes collègues, très énergiquement, mais comme il s'agit de nous donner plus de temps pour permettre aux députés de débattre le bill C-84 aussi longuement qu'ils le souhaitent, je pense que la motion mérite notre appui.

Le député de Grenville-Carleton s'est beaucoup amusé à citer certaines des bévues du gouvernement au cours de cette session de deux ans. Il me semble que cette motion laisse absolument toute latitude—nous pourrions ainsi discuter de tout ce qui s'est passé pendant cette session. Je pourrais également m'attarder quelque peu sur ce sujet. Je pourrais me plaindre que les montants de base versés dans le cadre de la loi sur la sécurité de la vieillesse n'ont pas augmenté. Je pourrais également me plaindre à propos du bill C-62 qui permet aux époux ou épouses de recevoir des prestations mais qui défavorise gravement les veufs, veuves et célibataires. Je pourrais me plaindre des oublis

Prolongation des séances

faits dans le bill relatif aux pensions aux prisonniers de guerre. Je pourrais me plaindre de certaines choses du passé, ou même du présent, mais le Parlement a pris une décision à ces sujets et je pense que nous arrivons tous à un point, du fait que cette session dure depuis près de deux ans, où nous pensons qu'il serait excellent d'y mettre un terme et d'en débiter une nouvelle certainement pas plus tard que l'automne prochain.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ceci étant dit, je voudrais qu'il soit bien clair que je n'ai pas l'intention de prendre du temps pour me plaindre des fautes qui ont été commises car ce qui me préoccupe c'est la direction que nous allons prendre à partir de maintenant. Je suis préoccupé par certaines des mesures que le président du Conseil privé veut que nous adoptions avant que la Chambre s'ajourne pour l'été ou qu'elle se prorogue, et le ministre le sait. Mon parti est totalement opposé au bill C-68 qui en est à l'étape de la troisième lecture et il est également opposé à bon nombre des dispositions du bill C-87. Aux fins du compte rendu, permettez-moi de dire que le bill C-68 a trait aux soins médicaux et que le bill C-87 est un train de mesures d'austérité qui, entre autres choses, abroge la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens.

Une voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelle est la position de mon ami à cet égard? Le bill impose également un certain nombre de mesures d'austérité qui touchent les pauvres de notre pays et il officialise en outre une mesure que le gouvernement applique déjà, à savoir le blocage des allocations familiales au niveau de l'année passée. Nous pensons que le gouvernement ne devrait pas poursuivre l'étude du bill C-87 pendant la présente session.

Pour être franc—et il me faut être prudent car nous estimons que les réunions des leaders de la Chambre ont un caractère confidentiel, mais du fait que cette question a été étudiée nous savons que le président du Conseil privé nous a donné ces bills; il a déclaré en public à plusieurs reprises quels étaient les bills dont il voulait voir l'étude terminée avant la fin du mois de juin ou avant l'ajournement—il a reconnu que nous rendons la situation difficile en ce qui concerne le bill C-87 et que ce bill pourrait faire l'objet d'un compromis. Peut-être que lui ou quelqu'un du côté du gouvernement pourrait le dire avant la fin du débat. J'ai des idées bien arrêtées sur le bill C-87 et je pense qu'il devrait être reporté. Je pense que le bill C-68 devrait être purement et simplement retiré. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire, et je pense qu'à la lumière de la conférence fédérale-provinciale qui se poursuit encore tant entre les premiers ministres qu'entre les ministres des Finances, il serait préférable de reporter ce bill. Mais les choses ne sont pas claires. Mes amis à ma droite disent qu'ils sont inquiets au sujet du bill C-87. Branchons-nous. Que le caucus conservateur donne des instructions à son leader à la Chambre pour que, quand les leaders à la Chambre se rencontrent, nous sachions à quoi nous en tenir. S'ils ne veulent pas aller de l'avant avec le bill C-87, qu'ils le disent.